



# AS FONDETTES ATHLÉTISME

## FICHE DE RENSEIGNEMENT - ADHÉSION ATHLÈTE MAJEUR

(naissance en 2004 et avant)

Saison 2023-2024

Ce document fournit les informations utiles à la compréhension du dossier d'adhésion d'un athlète majeur à l'ASF athlétisme. Il doit être lu avec attention et conservé par les intéressés qui pourront s'y reporter durant la saison.

### 1 - Catégories d'âge, types d'activité et de licences, horaires (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023)

Type de licence	Types d'activité	Catégories d'âge			Horaires
		Espoirs (2002 à 2004)	Seniors (1990 à 2001)	Masters (1989 et avant)	
Licence athlé compétition	Athlétisme stade	Oui	Oui	Oui	Mardi 19h30 à 21h Jeudi 19h30 à 21h
	Course hors stade	Oui	Oui	Oui	Mardi 19h30 à 21h Jeudi 19h15 à 21h
	Marche nordique compétition	Oui	Oui	Oui	Lundi 18h30 à 20h (alternance entre présence d'entraîneur et plan d'entraînement autonome)
	Préparation physique générale	Oui	Oui	Oui	Lundi 20h à 21h30
Licence athlé loisirs santé	Marche nordique			Oui	Lundi 18h30 à 20h - orientée technique & hors stade Mardi 9h à 10h30 - orientée technique & hors stade Mardi 10h30 à 12h - orientée technique & hors stade Jeudi 18h15 à 19h45 - orientée hors stade Samedi 9h30 à 12h30 - orientée hors stade
	Marche nordique adaptée			Oui	Mercredi 10h à 12h
	Remise en forme			Oui	Lundi 17h15 à 18h15

### 2 – Limitation des effectifs

Afin de garantir la qualité des activités sportives, les effectifs de certaines pratiques sont volontairement limités :

- ❖ préparation physique générale à 25 participants,
- ❖ remise en forme à 25 participants.

### 3 – Tarifs des licences (du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024)

Le paiement doit impérativement accompagner le dossier d'adhésion.

Catégories	Espoirs	Seniors	Masters	Membre actif, dirigeant ou entraîneur
Licences	140 €	160 €	160 €	80 €

### 4 – Tarifs des maillots

L'achat d'un débardeur ou d'un t-shirt est **obligatoire** pour les licenciés en compétition.

Le prix est de **15 €** pour le premier achat qui est en partie subventionné par le Club et de **25 €** pour les achats supplémentaires proposés à prix coûtant. Les maillots sont remis en échange du chèque de paiement correspondant.

## 5 – Contacts

Présidente	Carine MARIN	<a href="mailto:president-athletisme@asfondettes.fr">president-athletisme@asfondettes.fr</a>	06 81 64 98 21
Trésorière	Séverine THERET	<a href="mailto:tresorier-athletisme@asfondettes.fr">tresorier-athletisme@asfondettes.fr</a>	06 62 46 61 89
Secrétaire	Rémy BEAUPERE	<a href="mailto:secretaire-athletisme@asfondettes.fr">secretaire-athletisme@asfondettes.fr</a>	06 16 56 94 11
Course hors stade	David ORLOWSKI	<a href="mailto:referentchs-athletisme@asfondettes.fr">referentchs-athletisme@asfondettes.fr</a>	06 08 43 96 07
Marche nordique	Eric DIEHL	<a href="mailto:referentmn-athletisme@asfondettes.fr">referentmn-athletisme@asfondettes.fr</a>	06 37 29 15 85

## 6 – Pour vous inscrire

Un dossier d'adhésion peut être téléchargé sur le **site de l'ASFondettes Athlétisme** [www.asfondettesathletisme.com](http://www.asfondettesathletisme.com) (le format PDF modifiable vous facilitera la saisie des informations).

Il doit être complété avec le plus grand soin, car il vous engage vis-à-vis du club et **conditionne votre accès aux entraînements et aux compétitions.**

**Notez bien qu'aucun dossier incomplet ne sera accepté et qu'un athlète ne pourra participer aux activités que dans la mesure où son dossier d'adhésion a été validé par le Club.**

**Notez également que ce dossier doit être remis au plus tôt au Club, si vous souhaitez participer aux compétitions dès le début du mois de septembre. La date limite pour les inscriptions et les réinscriptions est le 30 septembre 2023.**

Après l'avoir complété, vous pourrez le confier, avec votre paiement et votre certificat médical pour le cas où ce dernier est exigé (voir paragraphe 7), vous devrez les remettre en mains propres aux dates suivantes :

- ❖ au stand du Club le **9 septembre 2023** à l'occasion de la journée des associations aux halles de la Morandière
- ❖ à l'une des permanences assurées par le Club au stade d'honneur, rue Nicolas Poussin, les jours suivants :
  - du **mardi 29 au jeudi 31 août** de 18h30 à 20h00,
  - du **mardi 12 au jeudi 14 septembre** de 18h30 à 20h00.

Après le **14 septembre**, en prenant rendez-vous auprès du secrétariat au **06 16 56 94 11** ou en lui envoyant un message à [secretariat-athletisme@asfondettes.fr](mailto:secretariat-athletisme@asfondettes.fr).

## 7 – Séances d'essai

Préalablement à votre adhésion définitive et jusqu'au **31 décembre 2023**, vous pouvez opter pour **2 séances d'essai** en remplissant et signant une **décharge** à **télécharger** sur le site Internet de l'ASF Athlétisme.

Muni de ce **document** et d'un **chèque de 10 €**, vous pourrez alors vous présenter au stade, à l'un des entraînements de la pratique sportive que vous souhaitez aborder. Ces **10 €** seront **déduits du montant de votre cotisation en cas d'adhésion définitive.**

L'entraîneur déterminera alors avec vous **les dates et les horaires de vos 2 essais**, sachant qu'ils devront se dérouler dans un **délai maximum d'un mois.**

## 8 – Informations de santé

**IMPORTANT** : A partir du tableau ci-dessous, déterminez la situation dans laquelle vous vous trouvez et fournissez les informations demandées.

Si vous devez obtenir un certificat médical, **retenez bien que les mentions « non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition » ou « non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport » sont impératives et les seules acceptées (voir modèles à télécharger sur le site).**

Première inscription à l'ASF Athlétisme		Réinscription à l'ASF Athlétisme			
Vous souhaitez une licence compétition	Vous souhaitez une licence athlé santé loisirs	Si vous changez de type de licence (santé - loisirs à compétition)	Si votre certificat médical précédent a plus de 3 ans au moment de votre réinscription (voir ci-dessous le paragraphe 8)		Si votre certificat médical précédent a moins de 3 ans au moment de l'inscription, vous devrez remplir le questionnaire de santé selon les indications mentionnées ci-dessous
Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition»	Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport»	Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition»	Vous souhaitez une licence compétition	Vous souhaitez une licence athlé santé loisirs	Si vous avez répondu non aux questions du questionnaire de santé FFA
			Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition»	Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport»	Signer l'attestation ci-dessous
					Si vous n'avez pas répondu non au questionnaire de santé FFA
					Vous souhaitez une licence compétition
					Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition»
					Vous souhaitez une licence athlé santé loisirs
					Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport»

## 9 – Informations de santé sur l'espace personnel FFA des licenciés

Au moment de votre première inscription à un club d'athlétisme, un espace est créé pour vous sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme.

Il détient des informations sur votre identité, votre licence, votre santé, vos performances, votre formation sportive et l'assurance des licenciés FFA.

Bienvenue dans l'espace WebActeur

(n° licence/pass (à l'aise courir) Code d'accès) :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié ?](#)

Version : 3.0.0.4 - 28/03/2019

Pour prendre connaissance des informations qui vous concernent, rendez-vous à l'adresse <http://athle.fr/acteur> et indiquez votre **numéro de licence** et le **mot de passe** communiqués par la FFA lors de la création de votre licence (si vous ne souvenez plus du mot de passe, vous pouvez en demander un nouveau en cliquant sur le lien **“Mot de passe oublié”**).

Pour connaître la **date du dernier certificat médical** connu de la FFA, cliquez sur l'icône du bandeau vertical situé à gauche de l'écran.



**Si le certificat médical risque de dater de plus de 3 ans au moment de votre inscription pour une nouvelle saison sportive, vous devrez impérativement en fournir un nouveau comportant les indications mentionnées ci-dessus.**

Si votre certificat médical a moins de 3 ans, dans le courant du mois de juillet, la FFA vous envoie un message pour valider votre questionnaire de santé. Ce message qui a pour adresse émettrice [e-licence@athle.fr](mailto:e-licence@athle.fr), vous invite à répondre au questionnaire santé (soyez vigilants, car beaucoup de ces messages aboutissent dans les dossiers des SPAMS ou des indésirables).

QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LA SAISON 2020

**Questionnaire Santé**

**Section Pratiques**

Durant les douze derniers mois, un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou respiratoire ?

Durant les douze derniers mois, avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?

Durant les douze derniers mois, avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?

Durant les douze derniers mois, avez-vous eu une perte de connaissance ?

Durant les douze derniers mois, avez-vous été arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?

Durant les douze derniers mois, avez-vous obtenu un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

A ce jour, ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?

A ce jour, votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

A ce jour, pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Vous cliquez sur ce lien qu'il contient et vous accédez alors au questionnaire de santé. Si vous répondez **“NON”** à toutes les questions, votre certificat est alors **prorogé d'un an**, à concurrence de **3 ans** et vous pouvez alors signer l'attestation de santé du dossier d'adhésion.

Dans le cas contraire, vous devrez fournir un nouveau

certificat médical.



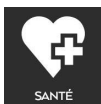
Bonjour MICHEL,

Après une année compliquée, nous tenons, tout d'abord, à vous remercier pour votre fidélité ! Nous êtes présent toute la saison auprès de votre club et à sa tête prouve d'adaptabilité et de créativité pour vous permettre de continuer à pratiquer votre sport préféré.

Pour être prêt pour la saison prochaine et pouvoir participer aux compétitions dès le 1er septembre, ne perdez pas de temps, renouvelez votre licence dès maintenant !

Nous vous invitons à compléter le questionnaire de santé ou télécharger votre certificat médical dans votre espace de licencié afin que votre club puisse enregistrer rapidement votre nouvelle licence.

REPRENDRE AU QUESTIONNAIRE DE SANTE  
TELECHARGER SON CERTIFICAT



Notez également qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet, vous pouvez valider le questionnaire de santé pour la nouvelle saison en cliquant sur le logo représentant un "Coeur" au centre de l'écran de votre espace personnel. **Si votre certificat médical date de moins de 3 ans, le système vous proposera de répondre au questionnaire santé de la nouvelle saison.** Si vous répondez "NON" à toutes les questions, votre certificat est alors **prorogé d'un an**, à concurrence de **3 ans** et vous pouvez alors signer l'attestation du dossier d'adhésion. Dans le cas contraire, vous devrez fournir un nouveau certificat médical.

## 10 – Démarche à suivre pour récupérer votre licence

Après votre inscription, le club enregistre votre licence auprès de la **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)**. Pour que votre **attestation de licence** vous parvienne et vous permette de vous engager dans des compétitions, il est impératif de **valider cette affiliation** en respectant toutes les étapes de la démarche.

**Etape 1** - Vous recevrez un premier message envoyé par le système de la FFA depuis l'adresse mail **e-licence@athle.fr**

Pensez à **regarder régulièrement dans les SPAMS ou les Indésirables**, car il arrive que les envois de la FFA ou du club y atterrissent accidentellement.

Vous cliquerez sur ce bouton pour accéder à votre espace licencié

### VENEZ RECUPERER VOTRE LICENCE SUR VOTRE ESPACE

Cher(e)

Vous êtes sur le point de renouveler votre licence ou de rejoindre à nouveau un club d'athlé et nous vous en remercions !

Afin de valider votre licence, nous vous invitons à prendre connaissance des conditions d'assurance dans votre espace du licencié.

**ESPACE LICENCIÉ 2021|2022**

CLIQUEZ POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE LICENCIÉ

Pour toutes questions complémentaires, nous vous invitons à contacter votre club



ATHLE.FR



Votre Assurance

FFA Conditions Assurance 2022 Notice info FFA 2021-2022

Merci d'informer la FFA que vous avez pris connaissance des conditions d'assurance qu'elle propose. Cette validation ne vous demande aucun paiement supplémentaire.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance de la FFA.

J'ai déjà une assurance, mais je déclare tout de même avoir pris connaissance des conditions d'assurance que propose la FFA.

Pratique

Pratique principale :

Pratique secondaire:  Condition physique / remise en forme  1/2 Fond / Marche  Epreuves combinées  Lancer

Marche Nordique  Running  Sprint / Hales  Saut

Valider

**Etape 2** - Vous devrez «**Déclarer avoir pris connaissance des conditions d'assurance de la FFA**»

Vous pourrez compléter les autres informations si vous le souhaitez (les pratiques notamment)

Vous devrez «**Déclarer avoir pris connaissance des conditions d'assurance de la FFA**»

Vous pourrez compléter les autres informations si vous le souhaitez (les pratiques notamment)

**Etape 3** - Vous recevrez quelques minutes plus tard un second mail avec votre **licence** en pièce jointe, et vous indiquant votre **numéro de licence** ainsi que le **mot de passe d'accès à votre espace licencié**.

**DÉCOUVREZ VOS AVANTAGES SUR VOTRE ESPACE EN LIGNE**  
(offres billetterie, bons plans J'aime Courir, Pass Athlé, abonnement Athlétisme Magazine, ...)

**ESPACE LICENCIÉ 2021|2022**

CLIQUEZ POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE LICENCIÉ

Conservez bien vos identifiants en cas de perte du lien ci-dessus, ils vous seront nécessaires pour vous connecter à [www.athle.fr/acteur](http://www.athle.fr/acteur)

**1** Votre N° de Licence:

**2** Votre mot de passe:

**Etape 4** - Conservez précieusement ces informations, car elles vous seront nécessaires pour votre connecter à votre espace licencié [www.athle.fr/acteur](http://www.athle.fr/acteur)